

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2024

Séance du 28 mars 2024

Convocation du 22 mars 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etait représentée :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy

Etaient absents :

M. Théophile Touny

Mme Corinne Deleuze

M. Konstantin Schallmoser

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 mars 2024

Objet: Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2024

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré,

- à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby, 1 abstention : M. Numa Isnard) :
 - les subventions aux associations (nature 65748) sauf
- à l'unanimité :
 - le Félibrige 1 255 240 €
- à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby ; 1 abstention : M. Numa Isnard) :
 - collectif des maires anti-pesticides
- à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby, 1 abstention : M. Numa Isnard) :
 - le fonds de soutien à la création et à la culture (nature 65748) 2 500 €
 - les subventions à des particuliers pour acquisition de VAE (nature 65741) : 15 000 €
 - les subventions à des particuliers pour acquisition d'arbres (nature 65741) : 2 000 €
 - les subventions au CCAS (nature 657363) : 567 000 €

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau joint à la présente délibération pour un total de 1 841 740 €.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Milypé L...

le secrétaire de séance

M. L...